

COMITE SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2021

Nombre de conseillers en exercice : 45 soit 1000 voix

Présents : 18 soit 771 voix

Votants (dont X pouvoirs) : 24 dont 6 pouvoirs

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept décembre

le Comité Syndical étant réuni à Rieux (56) après convocation légale,

Date de convocation : le 10/12/2021

Étaient présents : Soazig LE TROADEC, Communauté de communes de Brocéliande – Vincent MINIER, Bretagne Porte de Loire Communauté - Sébastien CROSSOUARD, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval - Philippe JOUNY, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas des Bois – Jean-Claude RAUX, Communauté de communes de Nozay — Jean RONSIN, Montfort Communauté - Dominique DENIEUL, Pays de Chateaugiron Communauté - Joël TRIBALLIER, Questembert Communauté – Jean-François MARY, Redon Agglomération – Pascal HERVE, Rennes Métropole – Patrick HERVIOU, Saint-Méen-Montauban Communauté – Daniel HOUITTE, Val d'Ille-Aubigné Communauté – Jacques LARRAY, Vallons de Haute Bretagne Communauté – Michèle MOTEL, Vallons de Haute Bretagne Communauté - Aude de la VERGNE, Vitré Communauté – Bernard LE GUEN, CAP Atlantique – Rémi PITRE, Syndicat Mixte Ouest 35 – Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique.

Ont donné pouvoir :

Rita SCHLADT, Communauté de communes de la région de Blain donne pouvoir à Jean-Claude RAUX, Communauté de communes de Nozay – Jean-Yves HENRY, Communauté de communes d'Erdre et Gesvres donne pouvoir à Jean-Claude RAUX, Communauté de communes de Nozay – Patrick HERVIOU, Saint Méen Montauban Communauté donne pouvoir à Jean RONSIN, Montfort Communauté – Bruno LE BORGNE, syndicat Eau du Morbihan donne pouvoir à Bernard LE GUEN, Cap Atlantique – Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté donne pouvoir à Pascal HERVE, Rennes Métropole – François CHENEAU, CARENE donne pouvoir à Bernard LE GUEN, Cap Atlantique.

Étaient absents :

Alain GUIHARD, Arc Sud Bretagne - Murielle DOUTE-BOUTON, Communauté de communes de Brocéliande — Philippe BRIZARD, Bretagne Porte de Loire Communauté – Joseph DAVID, CAP Atlantique collège EPCI - Benoit ROLLAND, Centre Morbihan Communauté – Mikael LOHEZIC, Centre Morbihan Communauté — Michel POUPART, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval - Jean-Yves HENRY, CC Erdre et Gesvres – Romuald MARTIN, CC Erdre et Gesvres – Rita SCHLADT, Communauté de communes de la Région de Blain – Jean-Michel BUF, Communauté de communes de la région de Blain - Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération – Michel GUERNEVE, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - Yann YHUEL, De l'Oust à Brocéliande Communauté – Fabrice GENOUEL, De l'Oust à Brocéliande – Stéphane PIQUET, Liffré-Cormier Communauté - David VEILLAUX, Liffré-Cormier Communauté – Daniel AUDO, Pontivy Communauté - Bernard LECUYER, Pontivy Communauté - Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté - Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté – Michel ERRARD, Vitré Communauté - Yann SOULABAILLE, Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine – Vincent COWET, Syndicat Eau du Morbihan – Bruno LE BORGNE, Syndicat Eau du Morbihan – François CHENEAU, CARENE Saint-Nazaire Agglomération – Eric PROVOST, CARENE Saint-Nazaire Agglomération.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de l'EPTB Vilaine.

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2021

5- RESSOURCES HUMAINES : Tableau des emplois et des effectifs au 1^{er} janvier 2022

Le transfert des agents des 5 syndicats de bassin de la Vilaine Amont sera effectif au 1^{er} janvier 2022. Le projet de transfert des agents dans les services de l'EPTB au sein de 2 nouvelles unités, unité de gestion Vilaine Amont Est et unité de gestion Vilaine Amont Ouest, a été soumis à l'avis du Comité Technique de Loire-Atlantique, qui a émis un avis favorable à ce transfert de personnel.

Les postes transférés au 1^{er} janvier 2022 à l'EPTB Vilaine sont indiqués dans le tableau des emplois et des effectifs ci-joint.

- 13 agents rejoindront l'unité Ouest :

Filière	Statut	Grade	Catégorie	Nombre
Administrative	Fonctionnaire	Adjoint administratif	C	1
Technique	Fonctionnaire	Technicien	B	1
		Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	B	1
		Ingénieur	A	2
		Ingénieur Principal	A	2
	Contractuel CDI	Ingénieur	A	2
	Contractuel CDD	Technicien	B	2 *
Ingénieur		A	2	

* dont 1 sur emploi non permanent

- 16 agents rejoindront l'unité Est :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de l'EPTB Vilaine.

Filière	Statut	Grade	Catégorie	Nombre
Administrative	Fonctionnaire	Adjoint administratif	C	1
Technique	Fonctionnaire	Adjoint technique	C	1
		Technicien	B	1
		Ingénieur	A	1
		Ingénieur Principal	A	1
	Contractuel CDI	Ingénieur	A	3
	Contractuel CDD	Technicien	B	1
		Ingénieur	A	6 *
Apprenti	Licence professionnelle en alternance	/	1	

* dont 2 sur emploi non permanent

Le tableau des emplois et des effectifs reprend également les emplois déjà existants et pourvus au sein de l'EPTB, les emplois vacants et les emplois récemment créés et non encore pourvus.

L'agent sur le poste de Gestionnaire barrages Vilaine Amont en charge des abords, a été lauréat du concours de Technicien session 2021. Le poste est ciblé sur ce grade. Il est donc proposé de supprimer à compter du 1^{er} janvier 2022, le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de créer le grade de technicien pour cet emploi.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité des 771 voix sur 771 d'approuver le tableau des emplois et des effectifs au 1^{er} janvier 2022 joint en annexe.

Pour extrait conforme,

Le Président de l'EPTB Vilaine

Jean-François MARY